

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF125

présenté par  
M. Colas, rapporteur

### ARTICLE 37

- I. Supprimer les alinéas 11 à 19.
- II. En conséquence, supprimer la dernière phrase de l'alinéa 21.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la réforme du dispositif de lissage de sortie de la micro-entreprise introduite par l'article 37, tout en conservant les autres dispositions de l'article.